



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Anne BARBET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

9 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal a, depuis plusieurs années, approuvé la démarche de mise en place d'un règlement d'attribution de subventions ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations subventionnées par la Commune.

Le 8 avril 2021, votre assemblée a voté le renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations subventionnées par la commune pour 3 ou 4 ans.

Pour rappel, Il avait été identifié lors du Conseil municipal du 8 avril 2021 les modalités de financement de la Commune auprès des associations :

- Attribution de subventions de 1€ à 4 999€ sur vote du Conseil municipal,
- Attribution de subvention de 5 000€ à 22 999€ sur vote du Conseil municipal et selon

- une convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès d'une
- Attribution de subventions de 23 000€ et plus, sur vote du Conseil municipal et selon une convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès d'une durée de 3 ou 4 années, donnant lieu à délibération distincte.

CONSIDERANT qu'il convient de définir le montant de la partie en numéraire allouée aux associations pour l'exercice budgétaire 2023,

CONSIDERANT que les associations ont bien enregistré leur demande par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété,

Vu les obligations du décret n°2001-4965 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, le terme de subvention nouvellement défini comprend une partie d'aide en numéraire, la valorisation des locaux, matériels et aides diverses de la Commune.

Vu les tableaux joints en annexe,

Les crédits proposés sont inscrits au Budget Primitif 2023.

- Pour le compte 0 23 - Information communication (subvention Radio-Oloron), M. Raymond VILLALBA et M. Patrick NAVARRO sortent et ne participent pas au vote,
- Pour le compte 324 - Patrimoine – subventions Trait d'Union et Terres de Mémoire(s) et de Lutte(s), Monsieur Raymond VILLALBA sort et ne participe pas au vote,
- Pour le compte 421 - Centre de loisirs (subvention Centre Social Là Haüt), Monsieur le Maire, Mesdames Marie-Lyse BISTUE, Anne SAOUTER, Flora LAPERNE, M. Iñaki ECHANIZ sortent et ne participent pas au vote,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ATTRIBUE** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe,
- **PRÉCISE** que les montants des subventions supérieurs ou égaux à 5 000 € ont fait l'objet d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès entre la Commune et l'Association.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 12.04.2023

